



CAPA Accélération de carrière

Mardi 28 janvier 2020

Déclaration de la FSU

Depuis le 5 décembre, dans de nombreux secteurs, des salariés du public et du privé se battent pour conserver un régime de retraite par répartition basé sur la solidarité intergénérationnelle et un système à prestations définies avec la garantie d'un taux de remplacement du salaire d'activité. Cette contestation sociale est d'ores et déjà qualifiée d'historique du fait de sa durée et de la diversité des secteurs en lutte. Une majorité de français soutient ce mouvement, (61% d'après un sondage BFM du 22 janvier) et demande que le gouvernement tienne compte de la contestation et retire son projet. Le gouvernement reste sourd aux exigences de l'intersyndicale CGT, FO, FSU et Solidaires et pire il criminalise l'action syndicale. Le rejet du régime de retraite par points est massif car les salariés et plus particulièrement les fonctionnaires, ont bien compris que cela se traduirait par une baisse des pensions (cf. le régime complémentaire des salariés du privé AGIRC-ARCO). La stratégie de division syndicale qui a consisté à retirer provisoirement « l'âge pivot », à le rebaptiser « âge d'équilibre » et à le déconnecter de la réforme des retraites par points, n'échappe à personne. Les conditions posées à la conférence de financement : ni hausse des pensions, ni hausse des cotisations, annoncent un accord impossible à trouver. Le recours aux ordonnances pour garantir l'équilibre budgétaire permettra au gouvernement d'imposer aux générations d'avant 1975 un âge pivot ou une hausse de durée d'assurance à 43 ans.

La révolte gronde, le pays est fracturé. Après plus de 2 ans de contestation en continue : la SNCF, les gilets jaunes, l'hôpital, le lycée, le Bac, les retraites, et maintenant les E3C, le gouvernement n'entend rien et continue son travail de destruction.

Et le pire c'est que le rectorat d'Orléans-Tours anticipe ce travail en s'en prenant une nouvelle fois aux CIO alors que le Ministre n'a encore pris aucune décision suite à la remise du rapport Charvet. La volonté de la Région d'entrer dans une expérimentation concernant l'orientation n'imposait nullement au rectorat de réorganiser les services d'information et d'orientation et de brader ses services et les postes de DCIO. Ce

« nouveau modèle », avec le maintien d'un CIO par département, le transfert de 6 postes de DCIO à la région et de 6 postes de DCIO dans les DSDEN signe à plus ou moins long terme la disparition des CIO des sous-préfectures car ses pseudo-CIO, sans directeur et sans personnel administratif propre, seront des coquilles vides. Par ailleurs, cela donnera un prétexte pour les supprimer purement et simplement.

Afin de donner une certaine légitimité à ce schéma, le rectorat a même déclaré qu'il avait obtenu l'accord des directeurs de CIO. Ceux-ci ont fortement démenti cet état de fait par un courrier adressé à la rectrice et une déclaration lue par le Snes lors du CTA du 19 décembre. Lors de ce CTA les organisations syndicales ont voté à l'unanimité contre. Des pressions fortes sont exercées sur les DCIO afin qu'ils se positionnent sur l'un des 3 « profils » de poste de DCIO. Le SNES-FSU demande l'abandon de cette réorganisation.

Les personnels des CIO se sentent méprisés et ne font plus confiance au rectorat. Ils ne peuvent plus entendre le rectorat déclarer qu'il soutient les CIO et les personnels et « en même temps » procéder méthodiquement à la disparition des CIO outil de travail essentiel des PsyEN EDO.

Afin de manifester leur opposition à cette nouvelle organisation des services d'information et d'orientation, nous appelons tous les personnels à se rassembler devant le rectorat le 31 janvier et nous demandons qu'une délégation syndicale et de DCIO soit reçue par Mme la Rectrice.

Concernant la revalorisation des salaires, pour les enseignants, la somme de « 500 millions d'euros » annoncée par notre Ministre est loin du compte : il faudrait 7 milliards d'euros dès maintenant pour compenser les seuls effets du gel du point d'indice. Le SNES-SNUIPP-FSU considère cette revalorisation insuffisante, elle doit concerner tous les corps, quel que soit l'âge et être totalement déconnectée du nouveau projet de retraite. De plus, cette somme s'étalerait sur trois quinquennats : qui nous garantit que les futurs gouvernements tiendront ces engagements ? La communication gouvernementale sur le sujet vient d'essayer un dernier camouflet : le conseil d'État déclare que la garantie de revalorisation sera retirée de la loi sur les retraites !

Par ailleurs et à nouveau, les CPE et les PSY-EN semblent les grands oubliés de ces hypothétiques augmentations.

Concernant le régime indemnitaire, nous rappelons que le GT 14 a fixé un régime indemnitaire différent en fonction de la spécialité des PSY-EN mais l'engagement d'aller vers une indemnité unique a été pris. Il ne peut en être autrement : comment peut-on

penser que dans un même corps, les spécialités se différencient significativement par une indemnité de fonction !

Par ailleurs, il est urgent de procéder à la totalité du versement de l'indemnité forfaitaire et non au prorata, pour les PsyEn EDO exerçant en REP et ce, dans tous les départements, conformément aux décrets de 2015 et 2019 (N°2015-1087 du 28 Août 2015 et Décret N°2019-8 du 8 janvier 2019).

Concernant l'accélération de carrière :

Concernant le traitement des carrières, nous continuerons à défendre nos positions par rapport à la méritocratie et à dénoncer l'absurdité de ce système d'avis, qui génère de l'inégalité entre nos collègues et entretient un sentiment de culpabilité et de défiance préjudiciable au bien-être au travail. Nous continuerons de demander une séparation stricte entre l'évaluation et la carrière.

Nous constatons avec satisfaction que les reliquats de la dernière campagne de promotion soit 1,5 ont bien été réinjectés cette année. Nous espérons qu'il en sera de même l'an prochain (1,2) car nous avons perdu l'équivalent de 1,3 reliquats lors de la campagne 2017/2018.

Concernant les remplacements, nous constatons que les PsyEn EDA sont bien remplacés en cas de congé maladie long, congé de maternité ou de temps partiel comme le sont les psychologues EDO, ce qui n'est pas toujours le cas des congés plus courts. En revanche des disparités existent selon les départements quant aux délais de recrutement.

Concernant la charge de travail, nous ne pouvons que constater qu'elle croit d'année en année du fait d'injonctions de la part de structures extérieures à l'Éducation nationale (MDPH, services de soins, médecins libéraux...) mais du fait également de la souffrance grandissante des jeunes et de leurs familles. Nous vous alertons sur les conséquences du projet de faire disparaître les établissements médico-sociaux pour accueillir les élèves dans une institution scolaire qui n'est pas la plus adaptée aux problématiques de certains jeunes. Comment alors le ministère peut-il baisser à nouveau de 20 % les postes au concours ?

Concernant la formation continue, suite à notre demande d'un plan de formation continue digne de ce nom qui puisse permettre la garantie de la qualité des pratiques et de leurs évolutions, le rectorat s'est engagé lors de la CAPA du 16 janvier 2019 à réunir un

GT. À ce sujet, nous vous avons fait parvenir une liste de thèmes devant alimenter ce GT.

Concernant les RASED, nous demandons qu'ils soient complets et que les budgets soient à la hauteur des besoins.

Concernant les CIO, nous demandons que les postes de DCIO de Vierzon et Vendôme soient mis au mouvement.

Nous souhaitons connaître :

- le calibrage des postes entrants demandé par l'académie au MEN pour les EDA et les EDO ;
- les noms des collègues qui partent à la retraite ;
- Est- ce que des psy EN EDA détachés ont eu des accélérations de carrière entre 6ème et 7ème et entre 8ème et 9ème lors des CAPD qui se sont toutes tenues ?